

## ACCUEIL DES ELEVES – RENTREE 2021

→ 6<sup>ème</sup>

le JEUDI 2 SEPTEMBRE de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

*Les demi-pensionnaires déjeuneront à la cantine. Les externes seront libérés.*

Le VENDREDI 3 SEPTEMBRE, les élèves de 6<sup>ème</sup> rentreront par demi-journées pour un accompagnement personnalisé comprenant :

*Entretiens individuels, initiation au logiciel Pronote, Méthodologie et découverte du CDI.*

*Les 6<sup>ème</sup> 1, 6<sup>ème</sup> 2, 6<sup>ème</sup> 3 de 8h à 11h pas de demi-pension\**

*Les 6<sup>ème</sup> 4, 6<sup>ème</sup> 5, 6<sup>ème</sup> 6 de 13h30 à 16h30 pas de demi-pension\**

*\*Les élèves auront connaissance de leur numéro de classe le jeudi 02 septembre 2021.*

*Le collège « Les Pins d'Alep » invite les parents de ses futurs élèves de 6<sup>ème</sup> à une réunion d'information : le MARDI 14 SEPTEMBRE à 17h15 précises (par classe d'affectation, un affichage sera prévu)*

**NOUS VOUS DEMANDONS, DANS UN SOUCI DE SECURITE ET DE SERENITE LORS DES ECHANGES AVEC LES PERSONNELS, DE NE PAS ETRE ACCOMPAGNES DE VOS ENFANTS, Y COMPRIS EN BAS AGE. ILS NE SONT PAS AUTORISES A RESTER DANS LA COUR.**

→ 5<sup>ème</sup>

le VENDREDI 3 SEPTEMBRE de 8h30 à 11h00.

*Les demi-pensionnaires iront manger et quitteront le collège à 12H30*

→ 4<sup>ème</sup>

le VENDREDI 3 SEPTEMBRE de 9h00 à 11h30.

*Les demi-pensionnaires iront manger et quitteront le collège à 12H30*

→ 3<sup>ème</sup>

le VENDREDI 3 SEPTEMBRE de 9h30 à 12h00.

*Les demi-pensionnaires iront manger et quitteront le collège à 13H00*

**LES COURS REPENDRONT POUR TOUS LES ELEVES SELON L'EMPLOI DU TEMPS**

**LE LUNDI 6 SEPTEMBRE**

***AUCUN REPAS N'EST SERVI LE MERCREDI (tout au long de l'année)***

***Ces dates et horaires de rentrée doivent être IMPERATIVEMENT respectés.***

***Les retours de vacances doivent se faire avant le 2 septembre.***

***Aucun élève ne sera accepté après cette date sans prise de rendez-vous avec la Direction.***

*Les premières rencontres Parents/Professeurs des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> auront lieu :*  
*le jeudi 16 septembre à 16h45 précises pour les 5<sup>ème</sup>*  
*le lundi 20 septembre à 16h45 précises pour les 4<sup>ème</sup>*  
*le mardi 21 septembre à 17h15 précises pour les 3<sup>ème</sup>*

*L'accès à l'établissement respectera le niveau d'alerte Vigipirate : pièce d'identité, fouille visuelle. Merci, par avance, pour votre courtoisie dans l'application de ces règles.*

# Informations générales concernant l'établissement – 2021/2022

***L'USAGE et le PORT VISIBLE du téléphone portable et/ou des écouteurs sont formellement INTERDITS dans l'enceinte du collège et sur les installations sportives***

- 1. REGLEMENT INTERIEUR** L'inscription au Collège Les Pins d'Alep vaut adhésion au règlement intérieur inscrit dans le carnet de correspondance de l'élève. Ce règlement doit être lu tous les ans.
- 2. CARNET DE CORRESPONDANCE** Le carnet de correspondance est fourni à tous les élèves inscrits au collège. L'élève doit être toujours en possession de son carnet de correspondance qui est exigé aux entrées, sorties et à la demande d'un Personnel de l'Education Nationale. L'emploi du temps de la classe doit être correctement collé sur le carnet ainsi qu'une photo récente sur la couverture. Il doit le garder en bon état tout au long de l'année, sans autocollant ni dessin d'aucune sorte. Il est impératif que chaque parent consulte régulièrement le carnet de correspondance de son enfant. La perte et l'oubli du carnet est passible d'une punition voire d'une sanction. En tout état de cause, le renouvellement est obligatoire et payant. Le carnet doit être conforme à nos attentes avant les vacances de la Toussaint.
- 3. RELATIONS FAMILLE-ECOLE** La collaboration dans les prérogatives de chacun entre la famille et l'école est absolument indispensable. A cette fin, des réunions seront organisées dans le courant de l'année scolaire. Nous vous invitons à y participer ou, en cas d'impossibilité, à rencontrer le Professeur principal. **Vous devez y venir sans enfant en bas âge.** Dans le cas de difficultés particulières, n'hésitez pas à prendre contact avec la personne ou le service intéressé : soit le Professeur Principal, le secrétariat de Direction, la Conseillère Principale d'Education (CPE), la Conseillère d'Orientation Psychologue (PsyEn), l'Assistante Sociale, le Médecin Scolaire ou l'Infirmier. Vous pouvez être reçu sur RDV dans un climat apaisé et respectueux de tous. Tous propos injurieux ou diffamants feront l'objet d'une plainte. La lutte contre l'absentéisme reste une priorité absolue. Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone auprès de la Vie Scolaire. A son retour, l'élève devra présenter un justificatif écrit de son absence à la Vie Scolaire afin d'être autorisé à reprendre les cours. Des billets sont réservés à cet effet dans le carnet de correspondance. L'Absentéisme ou les retards à répétition peuvent entraîner des sanctions.
- 4. DEMI-PENSION** – voir fiche jointe concernant l'inscription à la demi-pension.
- 5. MANUELS SCOLAIRES** Ils seront fournis par l'établissement. Toute perte ou dégradation fera l'objet de réparations financières.
- 6. FSE (Foyer Socio-Educatif)** – cf. document « Inscription au FSE ».
- 7. ASSURANCE** Elle est obligatoire en matière de responsabilité civile. L'attestation doit être conservée par la famille.
- 8. FONDS SOCIAUX** Des aides peuvent être accordées, se renseigner auprès de l'Assistante Sociale et du Secrétariat de l'Intendance. N'hésitez jamais !
- 9. BOURSE DE COLLEGE** La demande devra s'effectuer en ligne. Une notice d'« Information aux familles », l'identifiant et le mot de passe seront distribués à votre enfant, en début d'année scolaire par le Professeur Principal. Le secrétariat de la scolarité peut vous accompagner dans cette démarche. Attention, aucune demande de bourse ne pourra être prise en compte en cours d'année.
- 10. ASSOCIATION SPORTIVE** Les Parents peuvent inscrire leur enfant à l'Association Sportive dont les activités se déroulent le mercredi après-midi et sont encadrées par les Professeurs d'EPS du Collège. Les compétitions ont lieu aussi le mercredi. L'inscription se fera à la rentrée, un document sera distribué à l'élève par le Professeur d'EPS.
- 11. SITE INTERNET DU COLLEGE** [http://www.ac-nice.fr/pins\\_alep](http://www.ac-nice.fr/pins_alep) ou sur votre moteur de recherche « site du collège Les Pins d'Alep ». Sa consultation est indispensable. Il est régulièrement alimenté.
- 12. LE COLLEGE EST UNE ENTITE JURIDIQUE**, à ce titre, les comportements de violence et d'irrespect, le vol, etc ... peuvent conduire à une exclusion de un jour à une exclusion définitive.
- 13. COVID 19**, les directives gouvernementales s'imposent à tous.